



## testament bizarrement rédigé

Par **florence58**, le **10/12/2008** à **17:55**

Ma mère est décédée en 1992. Elle avait deux filles. Sur son testament elle faisait ma soeur légataire universelle. Elle poursuivait "je laisse ma fille libre de rendre à sa soeur ce qu'elle voudra au moment où elle le jugera bon, elle connaît mes désirs, et je suis sûre qu'avec l'aide de son mari elle saura ce qu'il y a lieu de faire".

Je ne le pense pas, mais je voudrais savoir si cette rédaction - humiliante pour moi - invaliderait le testament.